Département
du Nord
---
Arrondissement
Dunkerque
---

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**
ARRETE MUNICIPAL N° 261104AR273CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de Furnes - Hondschoote.**

---

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant la demande faite par M. BAILLIEU Jean-Luc de réglementer le stationnement Rue de Furnes à Hondschoote pour faciliter des travaux,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

**Article 1°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 3 places de stationnement face au n°26 rue de Furnes à Hondschoote le Mardi 10 novembre 2026.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
M. BAILLIEU Jean-Luc pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.

HONDSCHOOTE, le 04 novembre 2026

**Le Maire d'Hondschoote**
**F. DELATTRE**

MAIRIE D'HONDSCHOOTE
NORD